

De Lille à Bordeaux, tour de France de la mobilisation des architectes contre la loi Elan

Les rédactions régionales du Moniteur - [LE MONITEUR.FR](http://LEMONITEUR.FR) - Publié le 17/05/18 à 18h37

Si la manifestation sous les fenêtres du ministère de la Culture, place du Palais-Royal à Paris, reste l'élément symbolique de la mobilisation nationale des architectes ce 17 mai, les régions n'ont rien à envier à la Capitale. Tour de France avec le réseau régional du Moniteur.



© Bruno Lévy/Le Moniteur - Mobilisés comme rarement, les architectes étaient dans la rue en ce 17 mai — ici, au Palais royal à Paris, où siège leur ministère de tutelle —, mais également sur tout le territoire.

Recommandé par la rédaction

- [Loi Elan : Françoise Nyssen répond enfin aux architectes](#)
- [Mobilisation nationale des architectes contre le projet de loi Elan](#)
- [Loi logement : les architectes invitent à une journée nationale de débats le 17 mai](#)

A [l'appel des architectes](#), cette journée du 17 mai a **mobilisé des centaines d'acteurs autour de la qualité de l'habitat**. Objectif recherché : formuler des propositions susceptibles de faire évoluer le texte du [projet de loi Elan](#) aujourd'hui très critiqué par les architectes.

Le Moniteur et ses bureaux régionaux ont suivi de près des débats qui ont été (très) animés, réunissant au-delà de la sphère stricte des architectes. Reportages.

.Hauts-de-France

A Lille, le conseil régional de l'ordre des architectes (Croa) des Hauts-de-France organisait ce 17 mai une table-ronde intitulée «Loi Élan: un dialogue à reconstruire». Elle a permis de mettre en lumière l'objectif commun des bailleurs sociaux et des architectes de la région : lutter contre la privatisation du logement social. «Cette loi fourre-tout prétend construire plus vite, moins cher et mieux, or ses injonctions sont contradictoires», souligne **Régis Thévenet, président du Croa Hauts-de-France**. «La qualité va diminuer avec des opérateurs privés qui vont s'emparer de la production des logements sociaux et des autres équipements», met en garde **Renaud Bellière, président du syndicat U2A (Aisne)**.

De son côté, **Sylvie Ruin, directrice de l'URH Hauts-de-France** qui regroupe 65 organismes HLM explique: «Nous n'avons pas dû lire le même texte. Notre objectif à nous aussi c'est de lutter contre la privatisation du logement social. Or nous faisons de plus en plus de Vefa. Sur le périmètre de la métropole européenne de Lille c'est 57% et nous faisons de plus en plus de conception-réalisation. On va déjà vers la privatisation car nous n'avons pas d'autres solutions pour répondre à nos objectifs. Si le débat n'est pas possible pour sortir de la loi MOP, c'est une autoroute vers la privatisation qui est ouverte.»

La directrice estime que pour pouvoir assumer pleinement leur rôle de maître d'ouvrage, tout en répondant aux contraintes fixées par la nouvelle loi de finance (gel des loyers, réduction et gel des loyers, hausse de la TVA, ...), les bailleurs sociaux n'ont pas d'autres choix que de sortir de la loi MOP. «On nous fait un faux procès. Nous voulons rester des acheteurs publics et continuer d'avoir recours aux architectes. Nous ne sommes pas non plus opposés aux concours mais pour des projets où ils sont justifiés, par pour 23 logements !», poursuit Sylvie Ruin.

Le **président de l'Union des architectes Nord/Pas-de-Calais, Gilles Denisse**, lui, met en garde: «Les bailleurs pourront construire tous les équipements d'intérêt général, du lycée à la maison de quartier. Personne de l'a vu. Les élus locaux vont perdre la main sur le logement social et sur tous les équipements au profit des majors du BTP. Il ne s'agit pas juste de supprimer les petits concours ! Si ce texte passe comme tel c'est la fin des architectes», met en garde.

En effet, l'article 28 qui «incite les bailleurs sociaux à créer des filiales de droit privé pour «construire des locaux d'intérêt général ou à usage commercial ou professionnel» et de «réaliser des études urbaines» non soumises aux règles de la commande publique inquiète particulièrement les architectes.

Est

Dans le Grand Est, on a misé sur la pédagogie. Une réunion-conférence d'information, qui comptait 125 participants inscrits, était organisée dans l'après-midi à Reims par le conseil régional de l'Ordre des architectes (Croa). Elle s'est déroulée en présence de **l'architecte Florence Lipsky** alors que **Denis Dessus, président du Cnoa**, et **l'architecte Christian de Portzamparc** intervenaient en vidéo-conférence. Les échanges étaient retransmis en vidéo à Nancy et Strasbourg.

Au programme: un rapport de synthèse de la loi Elan par la juriste du Croa Grand Est, une conférence-table ronde associant le syndicat des architectes Unfsa, les écoles d'architecture, la FFB, un architecte des Bâtiments de France, plusieurs bailleurs, un député LREM.



© Bruno Lévy/Le Moniteur - Les jeunes architectes, qui ont répondu présent à la mobilisation, seront associés, par l'intermédiaire des lauréats des Albums des jeunes architectes et paysagistes 2018 à l'un des groupes de travail annoncés ce jour par Françoise Nyssen.

Auvergne – Rhône-Alpes

Les trois écoles de Lyon, Grenoble et Clermont-Ferrand organisaient en fin d'après-midi des tables rondes pour sensibiliser les étudiants en architecture et les professionnels aux méfaits du projet de loi Elan.

A Lyon, étaient présents à l'Ecole nationale supérieure d'architecture les représentants du **Syndicat des architectes du Rhône, du Cinov, de l'Untec, de l'Ensal** ainsi que le responsable du **mouvement Défendre l'architecture**. Seuls les députés du Rhône, majoritairement LREM, ont décliné l'invitation.

Pour **Frédéric Ragot, vice-président de l'ordre des architectes délégué Ain/Loire/Haute-Loire**, cette manifestation doit permettre «d'expliquer ce qui pose problème dans ce projet de loi : construire plus de logements sans se préoccuper de la qualité architecturale ! Nous retombons dans les travers du passé où les grands groupes de construction ont la main mise sur les projets». Une centaine de participants était attendue.

Paca

Lors du point presse organisé ce 17 mai au matin par **François Berthelot, la présidente du conseil régional de l'ordre des architectes de Provence-Alpes-Côte d'Azur**, dans les locaux de la maison de l'architecture et de la ville, [la question des marchés de partenariat lancés par la Ville de Marseille](#)

pour réaliser une trentaine d'écoles est revenu à plusieurs reprises dans le débat. D'ailleurs, François Berthelot était entouré de **représentants de la Capeb, du Cinov et du syndicat des architectes**, tous mobilisés contre la procédure lancée par la Ville.

Pour Françoise Berthelot, «la loi Elan, sous ses aspects vertueux, cache une libéralisation totale de l'acte de construire. Un jour, la commande publique pourrait ne plus exister». « Avec l'abandon de la loi MOP, nous vivrons l'abandon du dernier bastion de la liberté de l'architecte pour exprimer sa créativité», a-t-elle déclaré. «En 2016, 30% des cabinets d'architectes ont répondu à de la commande publique. Il faut donc penser autrement et s'intéresser plus à la commande privée et cela passe par un travail de pédagogie auprès des particuliers pour qu'ils prennent conscience de l'importance de l'architecture», a-t-elle estimé.

Très virulente, **la présidente de la Capeb des Bouches-du-Rhône, Patricia Blanchet-Bhang**, a dénoncé un projet de loi qui «contient certes l'idée d'une meilleure accessibilité des logements mais au détriment des entreprises locales. La loi MOP est une garantie de la qualité des travaux. Elle détermine les responsabilités de chacun. Elle garantit des études aidant à bien chiffrer les marchés». « Avec la loi Elan, nous ne serons plus que des sous-traitants voire des larbins», a-t-elle poursuivi.

Le Croa Paca avait prévu en fin d'après-midi une table ronde «Quand il n'y aura plus d'architecte. Réflexion sur la loi Elan,» avec deux bailleurs sociaux. **Jean-Luc Bondon, directeur du développement et du renouvellement urbain de la SA HLM Erilia**, et **Martial Aubry, directeur de l'OPH Var Habitat**, ont tous deux déclaré forfait.

Sud-Ouest

A Bordeaux, c'est la volonté affichée du gouvernement d'aller plus vite, au risque d'industrialiser le logement, qui a été dénoncée. «La loi Elan fait du logement un produit et veut l'industrialiser» déclare **Bernard Blanc, directeur général du bailleur social Aquitanis**.

Le temps et l'humain sont indispensables à la production de logements. Le conseil de l'ordre régional des architectes a souhaité démontrer ce point à travers un exemple concret: l'opération d'auto-réhabilitation menée par Aquitanis à Bordeaux Maritime, depuis 2016, sur 245 maisons en duplex d'une soixantaine de mètres carrés au sein de la Cité Claveau.

«Dans ce quartier, l'identification des habitants est forte, certains sont là depuis 50 ans et leur présence sur place est de 27 ans, en moyenne. Il fallait que notre démarche intègre cela et corresponde aux attentes», précise **Nicole Concordet, architecte chargée de la maîtrise d'œuvre du projet**. Au-delà des nécessaires travaux concernant le chauffage, les menuiseries, le bardage, la peinture extérieure, la toiture et l'électricité, chaque logement a été géré comme un chantier à part entière, tout comme les aménagements extérieurs, avec la participation des habitants, l'implication d'associations et la création de liens entre les habitants qui s'entraident sur les chantiers.

«Nous avons fait office de courroie d'entraînement», précise l'architecte. Un processus qui a nécessité sa présence dès le début de l'opération, avant le démarrage des études, et qui a demandé du temps. «Sans ce temps, une opération comme celle de la cité Claveau n'aurait pas vu le jour», estime **Raphaël Santamaria, architecte de l'agence Atelier Provisoire**.

En parallèle, Bernard Blanc (Aquitanis), déclare: «Il faut trouver une autre manière de faire, nos mécanismes sont trop lourds et peu innovants. Nous faisons des coups, mais nous n'innovons pas. Il faut repenser l'acte de produire».

Ouest-Centre

A Nantes, la plus importante école d'architecture en région se devrait de participer à cette mobilisation. Aussi, à l'initiative du Conseil régional de l'Ordre des architectes, l'école a accueilli une table-ronde afin de présenter le contexte de la loi Elan et de débattre de mesures qui, selon **Philippe Martial, président du CROA**, « font courir des risques importants à la qualité des logements sociaux, notamment en sortant la production de ces logements des règles de la commande publiques ». Près de 250 personnes se sont ainsi retrouvés sur la place centrale de l'Ensa, en majorité des étudiants... au grand dam des organisateurs. Beaucoup des futurs architectes ne maîtrisaient pas encore les subtilités et les manœuvres législatives. Aussi, dans un premier temps, les représentants de l'Ordre, mais aussi de l'Unsa ou de la Maison de l'architecture, ont expliqué l'importance des textes de loi pour la profession. Au-delà de la seule suppression de l'obligation de concours pour les organismes HLM, ils ont notamment abordé **le démantèlement de la loi Mop. « Un véritable coup de sécateur dans les missions des architectes »** affirme Philippe Martial. Autres points évoqués comme autant de risques pour la profession : la création de filiale de prestation de service pour les bailleurs sociaux ou encore le recours grandissant à la procédure de conception-réalisation.

Très rapidement, les étudiants, et notamment ceux en HMONP, ont pris part à la discussion. Que ce soit dans un esprit revendicatif, ou plus largement d'un point de vue sociétal, **les étudiants ont exprimé leur besoin de renouer avec la politique**. Tandis que certains envisagent les aspects pratiques de la mobilisation en lançant des groupes de réflexions sur les actions à mener, d'autres ont exprimé leur souhait que les sciences politiques fassent leur entrée dans l'enseignement.

De manière quasi-unanime, tous ont condamné la vision économique derrière le projet de loi. « C'est pourtant un faux problème, le coût des concours représente à peine 20 euros/m² » assure Philippe Martial. « **C'est Bercy qui dicte sa loi** » a-t-on pu entendre à plusieurs reprises. « **Nous sommes surtout face à une absence de projet culturel** » a fait remarquer de son côté Claude Puaud, président de la Maison de l'architecture des Pays de la Loire.

Mais si les professionnels manifestaient surtout pour défendre une vision de l'architecture incarnée par la loi, et donc mise en danger par le projet de loi Elan, les étudiants ont donné l'impression d'avoir une vision plus large du métier d'architecte. « **Objectivement, peu de jeunes architectes ont accès à ces concours des bailleurs sociaux** » a fait remarquer un étudiant iranien en HMONP. « Il est nécessaire que la culture architecturale soit plus largement diffusée dans notre pays. Et ça passe peut être par des architectes qui pourraient exercer pleinement leur profession au-delà des agences, chez les maîtres d'ouvrage ou les entreprises » a ajouté un autre étudiant. « Dans tous les cas, il faut remettre de l'humain dans le métier d'architecte » a déclaré une étudiante en première année.

Ce débat autour du projet de loi Elan a surtout soulevé un paradoxe. Dans le monde, la France est, grâce à la loi et notamment celle de 1977, le pays qui régleme et protège le mieux le métier d'architecte. Pourtant, **notre pays est à la traîne concernant les parts de marchés des architectes** qui ne participent qu'à hauteur d'un tiers des constructions.

Se battre pour une loi plus protectrice de la profession d'architecte est une évidence pour tout le monde. Mais, pour les futurs architectes, **c'est aussi, et surtout, une autre vision du métier et de sa place dans la société sur laquelle il faudrait se pencher**.